



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 septembre 2023 à 19 h, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant les immeubles sis au 6131-6133, route de Fossambault, et désignés sous les numéros de lots 4 744 978 et 4 744 981.

La dérogation vise à autoriser la conversion du 6133, route de Fossambault en logement d'appoint d'une superficie de 92,5 mètres carrés et occupant 44 % de la superficie de l'habitation, alors que le règlement autorise les logements d'appoint occupant une superficie maximale de 80 mètres carrés et occupant un maximum de 40 % de la superficie de l'habitation. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 6.1.9 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 24^e jour d'août 2023.

Jacques Arsenault, greffier
CRHA